


RÉMUNÉRATION DES ÉLUES ET ÉLUS 2022

 Municipalité de Cacouna	SUZANNE RÉHAUME Mairesse	JOHANNE PELLETIER Conseillère	RÉMI BEAULIEU Conseiller	FRANCINE CÔTÉ Conseillère	GHISLAIN MAILLOUX Conseiller	DANIELLE BÉLANGER Conseillère	LOUIS-RENÉ PERREAULT Conseiller
SALAIRE	14 829,69 \$	4 943,24 \$	4 943,24 \$	4 943,24 \$	4 943,24 \$	4 943,24 \$	4 943,24 \$
ALLOCATIONS	7 415,39 \$	2 471,85 \$	2 471,85 \$	2 471,85 \$	2 471,85 \$	2 471,85 \$	2 471,85 \$
TOTAL	22 245,08 \$	7 415,09 \$	7 415,09 \$	7 415,09 \$	7 415,09 \$	7 415,09 \$	7 415,09 \$

Note : Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux

11. Le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. Ces informations doivent être également publiées sur le site Internet de la municipalité ou, si la municipalité locale n'en possède pas, sur celui de la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien.